

Assemblée communale

Résumé de l'assemblée communale ordinaire du 24 mai 2002.

- 24 participants ont répondu à la convocation.
- L'assemblée a accueilli par acclamations, M. Bruno Guerra, nouveau citoyen suisse depuis mars dernier.
- Les comptes 2001 se sont soldés par un léger bénéfice ; ils ont été acceptés à l'unanimité.
- Le règlement du Columbarium a été présenté et adopté ; il a été envoyé à la Direction de la Santé publique et des affaires sociales, pour approbation.
- La numérisation du territoire communal est arrivée à son terme.
- Le projet pour l'aménagement d'un trottoir avec ralentisseur a été présenté ; ce trottoir prolongera celui de la nouvelle zone à bâtir jusqu'à la Chapelle. Il est actuellement à l'enquête.
- Le PAL (plan d'aménagement local) a enfin été approuvé ; il a fait l'objet d'une publication dans la Feuille Officielle.
- Dès le 01.01.2003, le bureau de vote sera ouvert uniquement le dimanche matin de 11h00 à 12h00 ; en effet, le vote par correspondance fait maintenant partie des habitudes pour bon nombre de citoyens.
- L'ouverture officielle du bowling a eu lieu les 17 et 18 mai derniers. La mise à l'enquête pour 41 places de parc supplémentaires s'est terminée le 24 mai et la procédure suit son cours.
- Le site Internet www.sevaz.ch est ouvert. Visitez-le !
- La Pyramide : le recours de la Société d'Art public et du Patrimoine a été levé ; le permis de construire devrait être prochainement délivré.

Déchetterie

- Nous devons malheureusement constater que la benne « **objets incinérables** » est utilisée abusivement ; en effet, lors de sondages, nous avons ouvert des sacs et trouvé du vieux papier, des vêtements, des chaussures, des médicaments, des déchets compostables, etc., (avec preuves à l'appui !) Nous rappelons que vous trouvez, à la déchetterie, des bennes pour y déposer le vieux papier, les vêtements usagés, le fer blanc et l'alu, le PET, le verre ; toutes ces ordures ne rempliront ainsi pas votre sac orange.
- Les sachets plastifiés, les briques de lait, les emballages à lessive plastic, n'ont rien à faire dans cette benne et doivent être mis dans les sacs officiels (**en résumé, tout ce qui peut entrer dans un sac officiel, doit y être mis**).
- Nous continuerons régulièrement nos contrôles et si, malgré ces rappels, la situation ne s'améliore pas, nous nous verrons dans l'obligation d'imposer des amendes et de revoir les tarifs des taxes ordures (taxe de base et taxe au sac).
- Nous osons espérer que chaque utilisateur portera une attention particulière à l'application de ces remarques.
- En cas de doute, veuillez relire l'aide-mémoire que vous avez reçu en juillet 2001. Si vous l'avez égaré, vous pouvez en obtenir un nouvel exemplaire à l'administration communale.



Fête du 1^{er} Août

- En cette année 2002, notre commune a la chance et l'honneur de recevoir la société de musique de nos quatre villages « La Villageoise » pour agrémenter la soirée du 1^{er} Août. A cette occasion, la commune de Sévaz invite les habitants des autres communes à venir fraterniser avec nous lors de la Fête Nationale. Le lieu habituel de la manifestation ne nous permettant pas d'accueillir toutes ces personnes, la fête se déroulera dans la serre de M. Jean-François Pauchard et dans le hangar à tabac de M. Dominique Dubey.
- Le feu se fera sur le champ de blé de M. Dominique Dubey, même emplacement que l'année passée. Vous pouvez profiter de l'occasion qui se présente pour apporter au feu, tous matériaux qui se brûlent (bois, papier, carton, branches d'arbre et d'arbuste, etc.).
- Comme d'habitude, les habitants de Sévaz auront droit à leurs prestations gratuites (saucisses, boissons non alcoolisées), malgré les prix affichés sur le lieu de la fête.
- Nous joignons à ce courrier, un dépliant sur les feux d'artifice. Prenez le temps de le lire, ça en vaut la peine. Merci.
- **Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 1^{er} août 2002, sur la place de fête, dès 20h00.**



Divers

- Tonte du gazon

A ce sujet, nous voudrions vous rappeler quelques « règles d'or » à respecter afin de ne pas déclencher la mauvaise humeur de vos voisins :

- Essayez de ne pas débiter la tonte de votre gazon trop tôt le matin (disons pas avant 8h00 ! surtout le samedi !). Ceci vous évitera également quelques problèmes pratiques et techniques à cause de la rosée du matin !
- Essayez également de finir la tonte de votre gazon pas trop tard dans la soirée (disons 21h00). Après, on y voit plus rien... !
- Si possible, le samedi, respectez la pose de midi, afin que chacun puisse apprécier un moment de tranquillité en mangeant !
- Et surtout... et surtout... laissez votre tondeuse se reposer le dimanche ! Vos voisins vous en seront infiniment reconnaissants !

Au nom de tous les voisins, nous vous remercions d'avance de respecter ces quelques « règles d'or » et comptons sur la collaboration de tous afin d'éviter des conflits inutiles !

Merci aux utilisateurs du compost à gazon pour le bon fonctionnement de ce dernier.



- Propriétaires de chien

Suite à des réclamations, le conseil communal a rappelé aux propriétaires de chien certains articles du règlement en question.

- Cartes de réduction bowling

Après discussion entre les dirigeants du bowling et le Conseil communal, une carte de réduction de 50% est gracieusement offerte aux habitants de la commune ; vous la trouverez annexée au présent bulletin.

- Heures d'ouverture du bureau communal

Nous vous rappelons que le bureau communal est ouvert tous les mercredis de 14h00 à 16h45, ainsi que chaque 2^{ème} mercredi du mois, de 18h30 à 19h30.

Nous vous informons d'ores et déjà que le bureau communal sera fermé, pour cause de vacances, durant la période suivante :

La semaine du 12 août au 18 août 2002

Nous vous remercions de votre compréhension et

**vous souhaitons un bel été
et d'agréables vacances...**



Avec les cordiales salutations du Conseil communal.